

Considérations sur l'éducation

Extraits d'un article de Madeleine Vernet, paru dans la Mère éducatrice, numéro de juillet 1925...

...Pourquoi le milieu familial possède-t-il cette force éducative que n'a point l'école ? Certes, le facteur affectif dont j'ai parlé y entre pour une grande part, mais il y a autre chose encore : c'est que, dans la famille, l'enfant est chez lui, et vit sa vie propre.

L'école, c'est la maison commune à tous, c'est la vie collective où forcément une discipline devient nécessaire par le fait même de la collectivité. Il faut l'ordre, le silence, l'obéissance, pour que soit possible l'enseignement.

Quoi qu'aient pu dire certains individus à idées extrêmes, l'école libertaire ne saurait exister. Ce serait un beau gâchis. Voyez-vous les enfants décidant s'ils iront ou non à l'étude, choisissant eux-mêmes le devoir ou la leçon, au gré de leur caprice ; – les entendez-vous questionner à tort et à travers, souvent à côté de la question, au hasard de leur fantaisie du moment. Ce serait à devenir fou ; et, ce dont on peut être certain, c'est qu'il n'y aurait pas longtemps de maîtres pour de pareilles écoles.

Assurément, l'école doit s'inspirer des méthodes les meilleures pour laisser à l'enfant le libre jeu de ses facultés intellectuelles, pour développer ses qualités d'observation et de raisonnement ; et notre école actuelle est loin de réaliser l'école de nos conceptions éducatives. Mais il est indéniable que la discipline – une discipline intelligente et bien comprise – y est indispensable aujourd'hui et y restera nécessaire demain, si l'on veut obtenir des résultats.

Dans la famille, l'enfant se relâche de cette discipline. Non point que la mère éducatrice doive laisser faire à son enfant ses quatre volontés. Mais là, dans le domaine familial, l'enfant peut vivre pour lui. Il questionne sa mère, cause avec elle ; il a un champ d'action beaucoup plus étendu qu'à l'école. Il s'intéresse aux mille détails de la vie domestique, y prend part, aide sa mère à de menus travaux, il a ses jeux, ses récréations, ses distractions, qui lui sont personnels, tandis que la récréation de l'école est forcément collective.

Or, si la vie collective est nécessaire dans l'éducation, la vie personnelle, la vie intime, l'y est tout autant...

__1__

Le grand dortoir de la pension est uniforme et vide de vie, dénué d'intimité. Rien de personnel. Avec un aussi grand nombre d'enfants, cela devient impossible...

... Et les repas ? S'il est dans la vie familiale une heure de chaude intimité, c'est bien l'heure des repas. Parents et enfants réunis, se sentent là l'un près de l'autre. On cause, on bavarde sur l'un ou l'autre sujet. Des parents qui seront éducateurs, tireront de cette heure du repas, une source de profits d'ordre intellectuel et moral.

Mais à la pension, à l'orphelinat ? Soixante, soixante-quinze enfants, quelquefois plus – j'ai vu un réfectoire de cent cinquante enfants – ce n'est plus l'intimité.

Là, le silence devient indispensable pour que le service puisse être fait, et protester est bien inutile. Il faut que le silence soit la règle. Vous le comprendriez, si vous saviez comme moi le bruit que font quarante à cinquante enfants dans un réfectoire, lorsqu'ils sont autorisés à causer entre eux à demi voix.

Il faut en avoir fait l'expérience pour savoir qu'on ne peut

réunir cinquante enfants, sans discipline d'aucune sorte. Les libertés qu'une mère peut permettre à ses enfants auprès d'elle deviennent impossibles avec le nombre. Le nombre devient donc forcément un oppresseur, un écueil éducatif.

Et, dans l'ordre essentiellement moral, quel écueil n'est-il pas encore ? Prenez cinquante enfants qui individuellement sont de moralité moyenne. Chacun d'eux, élevé dans sa famille, serait un enfant passable ; il serait facile de développer et de cultiver ses bons sentiments, de combattre les mauvais, d'amener l'enfant à vouloir s'améliorer...

Tenez, pour prendre un exemple, les habitudes d'ordre, de propreté et d'économie qu'une mère adroite et éclairée fera contracter de bonne heure à ses enfants, s'obtiennent bien plus difficilement d'une collectivité. J'en parle là en connaissance de cause. Alors que la mère finit par obtenir, chez ses enfants, la volonté de ses habitudes, à tel point qu'elle absente, ils agiront comme en sa présence, les directeurs d'une pension n'obtiendront ces résultats que grâce à la pression autoritaire et disciplinaire. La collectivité, c'est l'anonymat ; l'enfant fautif, le paresseux, se dérobe dans cette ombre. Il a commis un méfait, il a brisé quelque chose, mais personne ne l'a vu. Alors qu'importe, nul ne le saura, il ne sera soupçonné qu'autant que les autres, et même, si c'est un esprit vif et rusé, peut être parviendra-t-il à détourner les soupçons sur un plus faible. Il y a donc perversion du sens moral, incitation à l'hypocrisie, à la lâcheté.

Le remède, direz-vous, c'est une surveillance sévère et continue. Sans doute, mais cette surveillance étroite est néfaste si l'on songe que l'éducation doit comprendre l'apprentissage de la liberté.

Quoiqu'en aient prétendu certains théoriciens, la liberté n'est pas un droit que l'enfant trouve dans son berceau. Tout jeune, il ne saurait être libre puisqu'il a besoin de tous et

qu'abandonné à lui-même il mourrait. Le droit à la liberté, c'est nous qui devons le lui faire conquérir par l'éducation. Que signifie d'ailleurs ce mot éduquer ? sinon protéger, éclairer, conseiller, guider. Si l'enfant naissait capable d'être libre, c'est qu'il naîtrait tout éduqué, et dans ce cas, point ne serait besoin d'éducateurs. La question éducative ne se poserait pas.

Pour que l'enfant puisse faire cet apprentissage de la liberté, il faut pouvoir lui laisser une liberté relative. Il faut, à mesure qu'il grandit, le mettre parfois aux prises avec l'adversité. Qu'il sente les difficultés matérielles qui s'opposeront à la réalisation de ses désirs, qu'il éprouve quelques déceptions, qu'il trouve de la joie à se servir lui-même, et qu'il se sente récompensé d'un effort par le sentiment qu'il ne doit qu'à lui seul un résultat dont il est heureux. Ainsi naîtront en lui des qualités d'endurance, de courage, de volonté et de fierté. Ainsi il prendra le goût, et l'amour de la liberté, de la vraie.

La liberté en éducation ne consiste pas à laisser faire à un enfant tout ce qu'il veut, système déplorable qui n'a pour résultat que de produire des êtres volontaires et capricieux, non des individus capables de volonté.

Il faut amener l'enfant à aimer la liberté parce qu'elle le libérera des servitudes ; mais pour qu'il puisse jouir de cette liberté-là, il faut qu'il soit capable de se diriger sainement, vers le bien, il faut qu'il puise en lui la volonté du bien, et, qu'il trouve dans le bien lui-même la satisfaction intime de la conscience.

L'éducateur doit donc *obliger* l'enfant à vouloir le *bien* pour devenir un individu libre.

Et comment *obliger* sans *oppresser* ? Cela paraît peut-être impossible, pourtant cela n'est que difficile. Le tuteur que la main prévoyante du jardinier place près d'une plante jeune

et frêle l'*obligera* à pousser droite ; mais si le jardinier connaît bien son métier, ce tuteur ne meurtrira pas, ne déformera pas, n'anémiera pas la plante.

L'éducateur est ce jardinier. Pour mener à bien sa tâche, il faut qu'il soit pénétré de son importance sociale, voilà tout.

Ce qui s'impose, en éducation, c'est développer chez l'enfant le sentiment, de la responsabilité. Il faut l'obliger – encore ! – à raisonner ses actes, et à voir quelles en seront les conséquences. Il faut qu'il comprenne bien que sa liberté à lui ne doit jamais porter atteinte à celle des autres, que les satisfactions qu'il désire ne doivent en aucun cas être une peine pour d'autres, que sa joie, son plaisir, son bien-être, ne doivent jamais être une cause de fatigue, d'ennui, de surmenage, pour ceux qui l'entourent. Quand vous prétendez que les enfants ont le droit de crier, de chanter et de remuer quand ça leur plaît, d'être bruyants au réfectoire, de courir, d'être tapageurs et bavards dans leurs dortoirs ; je prétends, moi, qu'en leur donnant ce droit, vous les rendez despotes, parce qu'ils fatiguent sans raison leurs surveillants et leurs maîtres, et que, dans ce cas, vous n'avez pas supprimé l'autorité, mais que vous l'avez simplement déplacée, l'enlevant à l'individu conscient pour la mettre entre les mains de l'inconscient.

Et précisément cela nous ramène à la question de collectivité. L'enfant a besoin de chanter, de rire, de remuer ; il est agréable de pouvoir causer en mangeant ; et des frères ou des sœurs qui partagent une même chambre s'endormiront paisiblement après une causerie sur les événements de la journée. Dans la famille, toutes ces libertés-là sont faciles ; elles ne gênent personne, et la maman souvent prend part à la joie, à la chanson, à la causerie. Dans la pension ou l'orphelinat, je vous l'ai montré tout à l'heure, le grand nombre impose la nécessité du silence, de la discipline enfin.

Et cette nécessité de discipline est fâcheuse parce qu'elle

nuit à l'éducation de la liberté, parce qu'elle ne permet pas de développer l'idée de responsabilité...

Comment voulez-vous laisser aux enfants cette liberté relative dont je parlais – liberté qui leur permettra de faire l'expérience pratique de la vie – si vous devez vous astreindre à cette surveillance étroite et sévère, qui avec le nombre semble s'indiquer ?

Et de fait, elle est nécessaire cette surveillance, car vous avez aussi à sauvegarder la moralité des enfants qui vous sont confiés. Or, si vous réunissez cinquante, quatre-vingts enfants – plus même – pouvez-vous être sûr de la moralité de chacun d'eux ? Et si les forts ne doivent point opprimer les faibles, les mauvais non plus ne doivent point gâter les bons.

Une fois de plus nous revenons à la nécessité de la discipline quand nous nous retrouvons avec un grand nombre d'enfants.

Je sais bien qu'on a prétendu que la vie collective avait au moins cela de bon qu'elle développait chez l'enfant l'idée de solidarité. Eh bien ! cet argument est faux. L'enfant est égoïste, il l'est naturellement, il l'est parce qu'il ignore la souffrance parce qu'il n'est pas capable de raisonner ni de juger le fonds des choses. Dans la collectivité, il reste égoïste. Voilà assez d'années que je regarde vivre les enfants pour les connaître sur ce chapitre. Laissez sans surveillance apparente un groupe d'enfants et il vous apparaîtra tout de suite que c'est la raison du plus fort qui l'emporte et que les faibles sont des vaincus. L'exemple que j'ai donné précédemment d'ailleurs, à propos de la responsabilité, peut revenir ici. Si le fautif se dérobe en laissant soupçonner un de ses camarades, c'est bien une preuve que la vie en commun n'a pas développé chez lui le sentiment de la solidarité.

La vie de famille ne s'oppose nullement au développement de cette idée, si les parents sont de vrais éducateurs et s'ils sont eux-mêmes pénétrés de ce sentiment. J'ai été élevée dans

ma famille et je sais quels beaux et forts exemples de solidarité humaine m'ont donnés mes parents.

Il faut donc, conclurez-vous, condamner le système de l'éducation collective ? Ma foi, il y a plus de raisons de le condamner que de l'admettre. Avant moi, d'autres éducateurs en ont signalé les défauts et ceux pour qui le problème éducatif est l'une des plus grandes préoccupations, l'ont condamné nettement pour préconiser l'éducation familiale.

Je sais bien que la pension est une excellente chose pour les mamans frivoles dont les enfants sont une gêne, un empêchement de plaisirs, de sorties, de mondanités de tout ordre. Ces mamans-là, dès que l'enfant est né, n'ont qu'une préoccupation : s'en séparer ; la nourrice d'abord, la pension ensuite. Ce n'est pas pour elles, d'ailleurs, que j'écris ces lignes. Le grelot du plaisir qu'elles ont dans la tête les empêcherait de me comprendre.

Mais il est d'autres mamans, pénétrées de leurs devoirs maternels et qui ne demandent qu'à se consacrer à la tâche d'éducatrices, qui est bien le fleuron de la maternité. Et il arrive que, songeant à leur responsabilité envers leurs enfants, elles se posent cette question : « Ne vaut-il pas mieux, dans son intérêt, l'envoyer en pension ? À celles-là, je dirai en passant : non, non, mères qui le pouvez, gardez près de vous vos enfants ; rien ne vous remplacera près de ces êtres fragiles et sacrés qui sont vôtres ; et ils ont besoin de vous plus encore que vous n'avez besoin d'eux.